

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	22
Votant	22

Date de convocation : 16/09/2025

Approbation du RPQS 2024

Délibération n°28-2025

Séance du 01/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} octobre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 heures en session ordinaire à Laveyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Armeline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, Yves CHAREYRE, Agnès CHRIST, Marin DERNAT, François FAURE, Pierrick FRIZE, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Hervé JACQUE, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULET, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER, Patrice TARDY-JEUNOT.

Absents excusés : Romain BOITEL, Pascal BRUNET, Mickaël CHAZALON, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Gérard ESCOFFIER, Max FIGUET, Claude FOUREL, Romaric FOURS, Alexandre GUILLIEN, Alain LACROIX, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Ludovic ROBERT, Cédric ROUSSELLET, Daniel SIRERA, Didier SAPET.

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. La note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention est jointe à ce rapport.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les-usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux EPCI et communes adhérentes pour être présenté à leur conseil communautaire et municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Suite à la présentation de ce rapport, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'eau potable du SIE de Valloire Galaure de l'exercice 2024 ci-joint. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération, aux 20 communes adhérentes et ARCHE Agglo.

- DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

Le Président,
David BOUVIER

